

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2023 à 19 H

Convocation du 4 avril 2023

| Présents | Absents excusés |
|--|-----------------|
| Francis SURNON (FS) – Maire et Président Serge PUYPE (SP) – 1 ^{er} adjoint Pascale CLEYET (PC) - 2 ^{ème} adjointe/secrétaire de séance Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale Karine VEGNANT (KV) – conseillère municipale Yann VIGOUROUX – conseiller municipal Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal Joël SCHOUVER (JS) – conseiller municipal Christian NOYER (CN) - conseiller municipal Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal Michel CALABRIN (MC) – conseiller municipal Martine REGOLI - Secrétaire de Mairie | |

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 11 élus.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

DELIBERATIONS

- vote des taux d'imposition 2023
- vote des subventions aux associations
- vote du budget primitif 2023
- demande de subvention auprès du Département 38 «1 arbre un Habitant en Isère»
- demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation de la cour local boules/chasse
- demande de subvention auprès de l'Agence du sport pour création terrain boules
- aménagement sécurité et cheminements doux Route d'Optevoz en agglomération devis ELLIPSE étude faisabilité et relevé topographique
- convention occupation terrain Les Charrières de 1ha56a43ca (ex locations Deschamps)
demande de M. MATHIES

Questions diverses :

- organisation de la journée nettoyage de Printemps du 15/04/2023
- demande de location de la salle Chardonnet
- conseil municipal le 9 juin pour élire les délégués aux élections sénatoriales

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Validation du PV du Conseil Municipal du 28/03/2023 :

Le PV est validé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2023 :

Délibération n° 09-2023

M. Le Maire informe que la variation du taux de la TH est encadrée par des règles de liens et notamment le taux de la TH ne peut pas augmenter plus que le taux du TFB.

Il rappelle également que le transfert de la part départementale de la TFPB a été intégré au taux communal de la TFPB en 2021.

Vote concernant la modification ou non des taux des taxes FB et FNB pour 2022 soit :

38,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

66,74 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

et par conséquent taux de référence de la taxe d'habitation fixé à 6,75 %

Vote pour ne pas modifier : approbation à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations :

Chaque association doit fournir un bilan pour demander sa subvention.

BP pour les subventions : 10 000 €

BP pour les participations : 4 000 €

Prévoir une révision des subventions pour le budget 2024.

Vote du budget primitif 2023 :

Section exploitation :

Dépenses pour un total de 426 952 €

011 Charges à caractère général :

augmentation du poste voirie pour la réfection des routes

012 charges de personnel : augmentation du nombre d'heures pour S. Carvalho pour aider la directrice en classe. S. Puype n'est pas en accord avec cette augmentation.

022 dépenses imprévues : 3000 €

Recettes pour un total de 426 952 €:

70 produits et services du domaine : augmentation de la cantine

Excédent antérieur reporté de 36 123,79 € : antérieur d'excédent du CA (117 421,34 € du CA 2022) – 81297,55 (reste à réaliser de 285 165 € - excédent de 203 867,45 €)

virement à la section d'investissement de 13030 € : différence entre dépenses et recettes

Section Investissement :

Dépenses pour un total de 361 335 €

Achat de matériel : 5000 € (retroprojecteur, unité centrale pour l'école, panneaux et divers)

Frais études révisions doc. Urbanisme+logiciel : 80 000 € pour étude Ellipse, PLU

Recettes pour un total de 361 335 €

Vote pour le budget primitif : pour à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Département 38 «1 arbre un Habitant en Isère» :

Délibération n° 10-2023

Projet pour la traversée du village : augmenter la sécurité, enfouir les réseaux et retravailler l'aspect du village avec de la végétalisation.

Délibération n° 10 : M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux de 50 % auprès du Département 38 pour la requalification paysagère pour un montant 50 000 € HT.

Vote : pour à l'unanimité

Demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation de la cour local boules/chasse

Délibération n° 11-2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une aide peut être accordée au titre du bonus ruralité vers les municipalités de moins de 2000 habitants, cette aide vise à participer jusqu'à 40 % à des plans de développement allant de 7 000 à 250 000 €.

M. Le Maire propose au conseil municipal de présenter le projet de rénovation de la cour du local boules/chasse s'élevant à 1 350 € HT, afin d'aménager l'accès au local utilisé par les deux associations.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au taux maximal auprès de la Région AURA pour la réalisation de ces travaux pour un montant global de 1 350 € HT.

Vote : pour à l'unanimité

Demande de subvention auprès de l'Agence du sport pour création terrain boules

non éligible

Aménagement sécurité et cheminements doux Route d'Optevoz en agglomération devis ELLIPSE étude faisabilité et relevé topographique
Délibération n° 12-2023

- Esquisses supplémentaires : possible
- Le projet paysager n'est pas prioritaire
- devis moins cher avec réduction (erreur sur la date)

M. le Maire rappelle les devis :

Relevé topographique : 5200 € HT

Aménagement et esquisses : 4250 € HT (maximum de 5 esquisses)

Vote : pour à l'unanimité

Convention occupation terrain Les Charrières de 1ha56a43ca (ex locations Deschamps) - demande de M. MATHIES

Ce point sera traité ultérieurement lorsque un règlement intérieur pour l'attribution des lots communaux sera établi.

Questions diverses :

- organisation de la journée nettoyage de Printemps du 15/04/2023 : on peut compter sur une trentaine de participants
- prochain conseil municipal le 9 juin à 19 h pour élire le délégué aux élections sénatoriales
- demande de Mme Schouver pour utiliser la salle Chardonnet le lundi pour des cours d'anglais : possible si participation aux frais fixes de la salle

Fin de séance à 21h45.

Prochain conseil municipal : le 9 juin 2023 à 19 h pour élire le délégué aux élections sénatoriales

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 9 juin 2023

Le Président,
Francis SURNON

La secrétaire de séance,
Pascale CLEYET

